

ISQM1

Réalisation de la mission

Delphine Delahaut
Membre du GT ISQM auprès de l'IRE

Mars 2022



Les huit composantes



Les huit composantes

Enter your subtitle line here

Le processus d'évaluation
des risques du cabinet

0

La gouvernance et le
leadership

1

Les règles de déontologie
pertinentes

2

L'acceptation et le
maintien de relations
clients et de missions
spécifiques

3

La réalisation des
missions

4

Les ressources

5

Les informations et les
communications

6

Le processus de suivi et
de prise de mesures
correctives

7

Une approche du contrôle de la qualité fondée sur le risque



La méthode



Définir les objectifs en matière de qualité

Objectifs de qualité prescrits par l'ISQM 1

Objectifs de qualité supplémentaires pour atteindre l'objectif de l'ISQM 1

01



Identifier et évaluer les risques liés à la qualité

Les risques qui peuvent survenir et qui peuvent affecter la réalisation de l'objectif visé

02



Concevoir et mettre en œuvre des solutions

Concevoir et mettre en œuvre des réponses aux risques identifiés

03



Identifier les modifications appropriées

Identifier les informations pouvant indiquer la nécessité d'approfondir ou d'affiner le contrôle de la qualité

04

En pratique



Objectifs – 7 objectifs

1. Compréhension de la mission
2. Mission réalisée de manière appropriée
3. Jugement professionnel et esprit critique adéquats
4. Consultation sur les points délicats ou controversés
5. Divergences d'opinions au sein de l'équipe affectée à la mission
6. Documentation de la mission constituée en temps voulu
7. Revue de la qualité des missions



1. Compréhension de la mission

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

1er OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1

[ISQM31a]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

- (a) l'équipe affectée à la mission comprend ses responsabilités en lien avec la mission et s'en acquitte, notamment, s'il y a lieu, la responsabilité globale de l'associé responsable de la mission à l'égard de la gestion et de l'atteinte de la qualité au niveau de la mission, et de sa participation suffisante et appropriée tout au long de la mission ; (Voir Par. A75)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Non compréhension de la mission par l'équipe de mission

MESURES DE REPOSE AUX RISQUES

- Réunion d'équipe affectée à la mission



1. Compréhension de la mission

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

2. Absence d'implication de l'associé signataire dans la mission

3. Absence de réunions intermédiaires de l'équipe affectée à la mission - réunion sur la fraude

4. Absence de réunions intermédiaires de l'équipe affectée à la mission - réunion planning mémorandum

5. Absence de réunions intermédiaires de l'équipe affectée à la mission - réunion note de synthèse

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Présence de l'associé signataire
- Memo de l'associé signataire
- Modification du plan d'audit

Réunion intermédiaire de l'équipe affectée à la mission portant sur la fraude

Réunion intermédiaire équipe affectée à la mission - planning mémorandum

Réunion intermédiaire de l'équipe affectée à la mission - note de synthèse



2. Mission réalisée de façon appropriée

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

2ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM31b]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

(b) la nature, le calendrier et l'étendue de la direction et de la supervision de l'équipe affectée à la mission ainsi que de la revue des travaux effectués sont appropriés compte tenu de la nature et des circonstances de la mission réalisée et des ressources affectées à la mission ou mises à la disposition de l'équipe affectée à la mission, et les travaux effectués par des membres peu expérimentés de l'équipe affectés à la mission sont dirigés, supervisés et revus par des membres plus expérimentés de l'équipe; (Voir Par. A76–A77)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Manque de planification de la mission
2. Composition d'équipe insuffisante pour effectuer la mission

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Planning mémorandum/plan de mission
- Intervention d'une personne avec expérience appropriée
- Attribution de l'équipe de mission à la mission
- Base donnée des compétences de chaque collaborateur
- Compétence des sous-traitants



2. Mission réalisée de façon appropriée

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

3. Mauvaise répartition des tâches au sein de l'équipe affectée à la mission.

Budget heure détaillé

4. Manque de supervision de la mission

- Supervision de l'associé signataire
- Supervision des collaborateurs moins expérimentés
- Réunion de mise au point encours de mission - Fraude
- Réunion de mise au point encours de mission - planning memorandum
- Réunion de mise au pont encours de mission - note de synthèse
- Procédure de supervision en cours de mission
- Procédure de supervision en fin de mission
- Revue de la documentation par l'associé responsable

5. Manque de ressources IT ou intellectuelles pour réaliser la mission

Disponibilité des ressources IT et intellectuelle



2. Mission réalisée de façon appropriée

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

- 6. Menace de familiarité
- 7. Mission non conforme malgré le personnel compétent par manque de temps
- 8. Absence de communication avec l'auditeur groupe
- 9. L'équipe de mission ne communique pas l'information nécessaire à l'organe d'administration de la mission

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Procédure afin de s'assurer qu'il n'existe pas de menace de familiarité
- Rotation appropriée des associés et du personnel
- Processus de planification des missions
- Communication aux auditeurs groupe
- Informations à communiquer à l'organe d'administration



3. Jugement professionnel et esprit critique adéquats

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

3ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM31c]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

(c) les membres de l'équipe affectés à la mission exercent adéquatement leur jugement professionnel et, s'il y a lieu selon le type de mission, leur esprit critique ; (Voir Par. A78)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

1. Jugement professionnel erroné

- Préparation de la note de synthèse du dossier en cours de mission revue par le signataire
- jugement professionnel du signataire pour déterminer les autres questions à revoir

2. Absence d'esprit critique

- Mention spéciale sur l'esprit critique dans la Note de synthèse du dossier
- Instruction lors de la réunion initiale de l'équipe affectée à la mission

3. Travail inadéquat ou incomplet

- Revue du dossier d'audit à chaque étape de la mission



3. Jugement professionnel et esprit critique adéquats

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

- 4. Non-respect de la législation en matière AML
- 5. Mission effectuée en violation des normes
- 6. Conclusion inadéquate à la fin de la mission

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Procédure afin de garantir la bonne application des règles AML
- Procédure afin de garantir la bonne application des normes
- Procédure afin de garantir une opinion adéquate



4. Consultation sur les points délicats ou controversés

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

4ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM31d]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

(d) les points délicats ou controversés font l'objet de consultations, et les conclusions établies d'un commun accord sont mises en œuvre ; (Voir Par. A79–A81)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Indisponibilité du responsable des consultations
2. Non-détection des cas difficiles demandant une consultation
3. Absence de consultation
4. Manque d'indépendance du consultant

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Prévoir une procédure de remplacement du responsable consultation
- Procédure pour détecter les questions difficiles
- Formulaire de consultation
- Formulaire consultation - indépendance



4. Consultation sur les points délicats ou controversés

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

5. Incompétence du consultant

6. Documentation inadéquate d'une consultation

7. Conclusion inappropriée de la consultation

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Formulaire consultation - compétence
- Politique de consultation de personnes extérieures au cabinet
- Validation du formulaire "consultation"
- Procédure de documentation d'une consultation
- Validation de la procédure en fin de formulaire



5. Divergences d'opinions au sein de l'équipe affectée à la mission

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

5ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM31e]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

(e) les divergences d'opinions qui apparaissent au sein de l'équipe affectée à la mission, ou entre l'équipe affectée à la mission et la personne chargée de la revue de la qualité de la mission ou des personnes qui réalisent des activités dans le cadre du système de gestion de la qualité du cabinet sont portées à l'attention du cabinet et sont résolues ; (Voir Par. A82)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

- 1. Absence de détection d'une divergence d'opinion
- 2. Absence de suivi d'une divergence d'opinion

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Procédures appropriées pour la détection des divergences d'opinion
- Procédure de traitement des divergences d'opinion



5. Divergences d'opinions au sein de l'équipe affectée à la mission

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES

3. Absence de documentation

4. Conclusion inappropriée d'une divergence d'opinion

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

Formulaire "divergence d'opinion"

Procédure pour éviter des conclusions inadéquates lors d'une divergence d'opinion



6. Documentation de la mission constituée en temps voulu

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

6ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 [ISQM31f]

Le cabinet doit se fixer les objectifs de qualité suivants concernant la réalisation de missions de qualité :

(f) la documentation de la mission est constituée en temps voulu après la date du rapport relatif à la mission, et conservée et maintenue de façon appropriée pour répondre aux besoins du cabinet et pour respecter les exigences légales et réglementaires ainsi que les règles d'éthique pertinentes, ou les normes professionnelles. (Voir Par. A83–A85)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Manque de documentation sur la mission

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

- Revue du dossier par l'associé signataire
- Procédure de documentation



6. Documentation de la mission constituée en temps voulu

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

RISQUES	MESURES DE REPOSE AUX RISQUES
Documentation non collectée à temps	Procédure de délai d'archivage
Conservation inadéquate de la documentation	Procédure de conservation de la documentation
Archivage de la documentation non réalisé dans les délais	Procédure d'avertissement d'un archivage
Procédure inadéquate des modifications après l'archivage	Procédure de modification d'un dossier après archivage



7. Revue de la qualité des missions

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

7ème OBJECTIF DE QUALITE – ISQM1 & ISQM2 [ISQM1 34f & ISQM2]

Parmi les réponses qu’il conçoit et met en œuvre afin de se conformer au paragraphe 26, le cabinet doit inclure les réponses suivantes: (Voir Par. A116)

- (f) le cabinet établit des politiques ou des procédures qui portent sur les revues de la qualité des missions conformes à la norme ISQM 2 et qui exigent la réalisation d’une revue de la qualité de la mission pour :
 - (i) les audits d’états financiers d’entités cotées,
 - (ii) les audits ou les autres missions pour lesquels la réalisation d’une revue de la qualité de la mission est exigée par la loi ou la réglementation, (Voir Par. A133)
 - (iii) les audits ou les autres missions pour lesquels le cabinet détermine qu’une revue de la qualité de la mission constitue une réponse appropriée à un ou plusieurs risques liés à la qualité. (Voir Par. A134–A137)

OBJECTIFS DE QUALITE SUPPLEMENTAIRES

A définir par le cabinet

RISQUES

1. Absence d'EQR

MESURES DE REPONSE AUX RISQUES

Procédure EQR



7. Revue de la qualité des missions

COMPOSANTE 4 : REALISATION DE LA MISSION

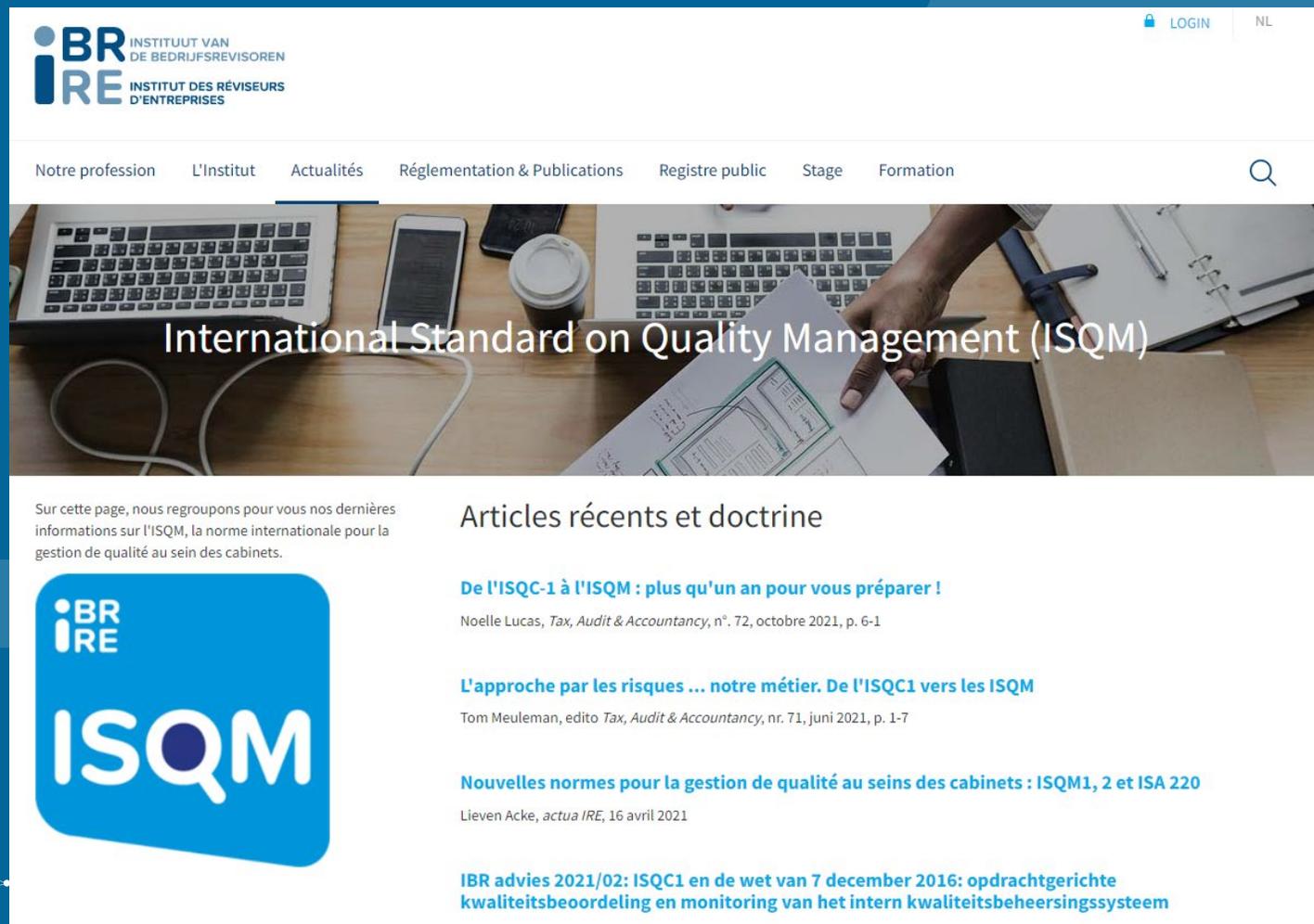
RISQUES	MESURES DE REPONSE AUX RISQUES
2. Absence d'identification d'une mission nécessitant un EQR	<input type="checkbox"/> Planning EQR
3. Manque d'indépendance du responsable EQR	<input type="checkbox"/> Formulaire et déclaration "Indépendance" de l'EQR
4. Incompétence du responsable EQR	<input type="checkbox"/> Formulaire EQR - compétence
5. Procédure inadaptée d'un EQR	<input type="checkbox"/> Rapport intermédiaire de l'EQR
6. Planification inadéquate d'un EQR	<input type="checkbox"/> Planning EQR <input type="checkbox"/> Plan de mission de l'EQ
7. Conclusion erronée de l'EQR	<input type="checkbox"/> Rapport intermédiaire de l'EQR <input type="checkbox"/> Rapport de l'EQR
8. Absence de communication avec l'EQR	<input type="checkbox"/> Informations au responsable EQR



Merci pour votre attention

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site IRE :

<https://www.ibr-ire.be/fr/actualites/isqm>



IBR IRE INSTITUUT VAN DE BEDRIJFSREVISOREN
INSTITUT DES RÉVISEURS D'ENTREPRISES

Notre profession | L'Institut | Actualités | Réglementation & Publications | Registre public | Stage | Formation

International Standard on Quality Management (ISQM)

Sur cette page, nous regroupons pour vous nos dernières informations sur l'ISQM, la norme internationale pour la gestion de qualité au sein des cabinets.



Articles récents et doctrine

- De l'ISQC-1 à l'ISQM : plus qu'un an pour vous préparer !**
Noelle Lucas, *Tax, Audit & Accountancy*, n°. 72, octobre 2021, p. 6-1
- L'approche par les risques ... notre métier. De l'ISQC1 vers les ISQM**
Tom Meuleman, edito *Tax, Audit & Accountancy*, nr. 71, juni 2021, p. 1-7
- Nouvelles normes pour la gestion de qualité au seins des cabinets : ISQM1, 2 et ISA 220**
Lieven Acke, *actua IRE*, 16 avril 2021
- IBR advies 2021/02: ISQC1 en de wet van 7 december 2016: opdrachtgerichte kwaliteitsbeoordeling en monitoring van het intern kwaliteitsbeheersingssysteem**